

Date: 20 octobre 2008

Objet: **Appel à la solidarité face au renvoi de Mathieu Melançon**

Le Conseil exécutif de la SOGÉÉCOM tient à informer les membres de la communauté du Collège d'une situation déplorable : le renvoi d'un de ses membres. Nous émettons des doutes quant à la partialité du processus et à la validité des raisons qui ont mené à cette décision.

Tout d'abord, le 30 septembre dernier, alors que Mathieu Melançon n'avait pas été informé de la situation, un membre du Conseil exécutif a été questionné par un employé du Collège au sujet de notre réaction face à son renvoi. Ce n'est que 2 jours plus tard que le principal intéressé a reçu un avis formel des mains d'un agent de sécurité, ainsi qu'une copie conforme au domicile familial.

La principale raison évoquée par l'administration est le non-respect d'un contrat de comportement signé suite à une action survenue lors du 26 février 2007. Dans ce dit contrat, il est notamment inscrit que « en cas de récidive ou d'une autre contravention: des mesures, telles qu'une suspension ou un renvoi pourraient être appliquées ». Alors qu'une trentaine de personnes ont participé à cette action, il n'y a que 11 personnes, toutes membres du Conseil exécutif ou étiquetées comme étant des piliers de notre comité de mobilisation, qui ont dû signer un tel contrat, faute de quoi elles seraient renvoyés.

Selon l'administration, Mathieu aurait contrevenu à deux règlements du Collège. Il aurait vandalisé le panneau de signalisation de nos locaux en effaçant des données erronées – erreur de l'administration qui devra apporter des correctifs – soit l'interdiction d'utilisation d'un téléphone cellulaire et l'interdiction de boire et manger à l'intérieur de nos locaux. D'autres panneaux ont d'ailleurs été altérés par d'autres personnes dans le village des organismes. De plus, selon la sécurité du Collège, il aurait fumé du cannabis sur le terrain du Collège, ce que Mathieu nie catégoriquement. Aucun avis d'infraction n'a été émis dans les deux cas. Et dans la deuxième situation, aucun nom n'a été pris en note, alors que d'autres étudiants étaient présents, la sécurité n'ayant d'ailleurs aucune preuve de cette infraction. À ce jour, seul Mathieu subit les conséquences de ces deux prétendues infractions.

Suivant le processus établi par les règlements étudiants, il a rencontré le Directeur général le 7 octobre. Face aux critiques et aux demandes d'explication de Mathieu, le Directeur général a seulement affirmé qu'il ne commenterait pas les explications de Mathieu, que les observateurs de la SOGÉÉCOM n'avaient pas droit d'émettre des commentaires et que de toute manière, il devait savoir qu'une infraction aux règlements étudiants menait automatiquement à son renvoi.

Suite à la rencontre, une deuxième lettre qui devait préciser les motifs de son renvoi devait être envoyée. Selon les règlements étudiants, le Directeur général devait signifier sa décision finale dans les 5 jours suivants la rencontre (article 9 de la section 'Modalité d'application des sanctions') et ce n'est seulement qu'après 7 jours qu'il apprit via une enseignante que le Registrariat avait informé ses professeurs qu'il n'était plus inscrit à leurs cours (14 octobre). La lettre, envoyée par courrier recommandé, n'est arrivée que le 16 octobre, alors que Mathieu aurait dû en être informé au plus tard le 12 octobre. Cette lettre ne donna aucune explication supplémentaire, le Directeur général n'a fait que signifier qu'il demeure convaincu de sa culpabilité.

Mathieu est un étudiant en général grandement apprécié de ses professeurs, avec un bon parcours académique et de bons résultats dans ses cours. Il ne lui en reste d'ailleurs que cinq pour terminer son DEC (il ne lui reste donc qu'un mois et demi à passer au Collège). Sa priorité est donc de terminer ses études collégiales à Maisonneuve, dans son milieu de vie, et de commencer dès que possible ses études universitaires en sciences politiques. Il est à noter que Mathieu s'implique bénévolement et avec passion dans son milieu communautaire ainsi que dans la vie associative étudiante depuis ses débuts au CEGEP.

À la lecture des évènements, en considérant les démêlés entre la SOGÉÉCOM et l'administration auxquels Mathieu et le Directeur général prirent part (entre autres, démêlés physiques lors de la grève du 29 mars 2007, alors que Mathieu tentait de faire respecter les mandats pris en Assemblée générale), nous nous questionnons sur l'habileté de l'actuel Directeur général à rendre un jugement qui soit réellement objectif et impartial dans ce dossier, comme la tâche du Directeur général l'exige. En effet, l'absence de preuve pour une des deux infractions ainsi que l'importance somme toute bénigne de la seconde ne saurait, selon nous, mener raisonnablement à un renvoi et ce, même en considérant le contrat de comportement de Mathieu. Contrat qui, nous le rappelons, fut adopté suite à des négociations entre la SOGÉÉCOM et l'administration afin de ne pas automatiquement mener à un renvoi. En sus, à la lumière des faits, nous ne pouvons malheureusement écarter la triste possibilité d'un renvoi à caractère politique. Le fait que Mathieu fut le seul à subir les conséquences de ce qui lui est reproché et le fait que la SOGÉÉCOM commence une campagne politique contre la présence de Chartwells à Maisonneuve (présence que l'administration semble appuyer à la lumière de ses agissements) nous poussent à nous demander s'il ne s'agit pas là d'une volonté de l'administration d'envoyer un message de menace voilé aux militant-e-s, ce qui ne saurait être toléré.

Le Conseil exécutif appelle donc le plus largement possible au soutien et à la solidarité avec la cause de Mathieu Melançon. Nous invitons les étudiant-e-s, enseignant-e-s et employé-e-s, trouvant comme nous cette situation déplorable, à le signifier au Conseil d'administration, que ce soit par une lettre ou par une présence symbolique de soutien moral, lors du Conseil d'administration extraordinaire qui aura lieu lundi le 27 octobre prochain à 18h à la Salle du conseil.

Encore une fois, ce que le Conseil exécutif de la SOGÉÉCOM souhaite, c'est que justice soit faite. Nous ne réclamons pas que Mathieu soit inconditionnellement blanchi (il admet bien entendu qu'avoir effacé ces deux lignes au bas de la pancarte de signalisation du Collège était une erreur et est d'ailleurs prêt à en assumer les coûts financiers de sa poche) mais seulement que le jugement qui soit rendu reflète réellement la gravité des offenses commises.

Solidairement,

Le Conseil exécutif de la SOGÉÉCOM